

INSTALLATION DU MÂT DE MESURE et lancement des études

Le samedi 7 octobre 2023, les 14 communes, la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et les SEM EnR Citoyenne et SIPeNR ont inauguré l'installation du mât de mesure. L'installation du mât est une étape importante puisqu'il marque, de manière concrète, le début des études de développement du projet éolien collectif *Cœur du Jura*.



Installation du mât de mesure - Chamole - octobre 2023



Pourquoi un mât de mesure

Un **mât de mesure** est installé pour une campagne de mesure de vent pendant un à deux ans afin d'évaluer le gisement de vent de la zone. Les données récoltées seront interprétées et corrélées avec les données météorologiques de long terme de manière à évaluer au plus juste la production

potentielle du parc éolien et à en optimiser la conception du projet : choix du modèle d'éolienne, nombre, implantation des éoliennes. Des micros pour écouter et étudier les chiroptères seront installés sur le mât au début du printemps 2024.



Le mât de mesure

en chiffres

- 103 mètres de hauteur
- 33 haubans stabilisant la structure orientés dans 3 directions
- Plus de 10 instruments de mesure

Les instruments

du mât de mesure

Thermomètre et hygromètre

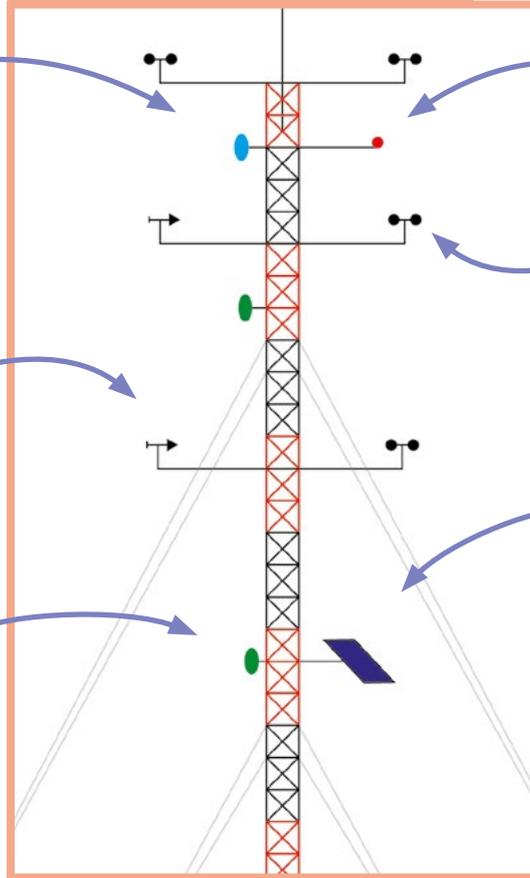
Ils mesurent la température et l'humidité à plusieurs hauteurs. Ils permettront d'identifier les conditions atmosphériques d'apparition des chauves-souris et les turbulences du vent.

Girouettes

C'est l'instrument qui mesure la direction du vent. Il est installé à différentes hauteurs du mât et permettra de déterminer la direction des vents dominants.

Micro

Cet instrument enregistre l'activité des chiroptères pendant toute la durée d'installation du mât. Il permettra d'identifier les espèces présentes sur site.



Balise

Le balisage lumineux permettra au mât d'être visible la nuit par les aéronefs.

Anémomètre

C'est l'instrument qui mesure la vitesse de vent. Il est installé à différentes hauteurs du mât afin de pouvoir modéliser le profil du vent.

Panneau photovoltaïque

L'instrumentation nécessite de l'électricité pour fonctionner. C'est le panneau photovoltaïque relié à une batterie qui se chargera de l'alimentation.

Caméra de vidéosurveillance

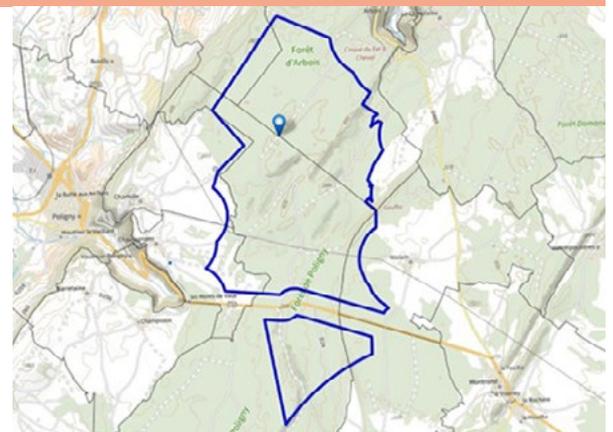
Choix du lieu d'implantation

du mât de mesure



De nombreux paramètres ont été étudiés pour choisir le lieu d'implantation du mât de mesure. Le mât doit être installé dans **un lieu plat représentatif de la zone d'étude**. Dans notre cas la quasi-totalité de la zone d'étude se trouve en forêt, il était donc impératif que le mât y soit installé.

Les parties prenantes du projet, en concertation avec l'ONF, ont choisi un endroit à proximité directe d'une route forestière pour amener le matériel. Le choix final s'est porté sur un site enrichi ne présentant pas de bois de valeur.



La zone d'implantation du mât est située sur les communes d'Arbois et Poligny (39)



POURQUOI L'INAUGURATION DU MÂT DE MESURE ?



Inauguration du mât de mesure - Chamole - octobre 2023

Cela a permis d'informer, de présenter et d'échanger. Cet événement a permis au public de bénéficier d'explications techniques, d'ateliers cartographiques, d'exposés sur le lieu d'implantation du mât et au pied de l'éolienne citoyenne. Cette journée s'est terminée par un moment convivial.

voir la vidéo de présentation



Lancement du volet naturaliste

de l'étude d'impact



L'étude d'impact doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement. Elle a pour but d'aider à la conception d'un projet par la prise en compte des enjeux et de la sensibilité de la zone.

Le volet naturaliste de l'étude d'impact sera engagé dès la fin d'année 2023. Le comité stratégique validera le choix du bureau d'étude. Des prospections sur la zone d'implantation potentielle auront lieu sur les quatre saisons afin de recenser l'ensemble des enjeux environnementaux. Une attention particulière sera portée à l'avifaune, aux chiroptères ainsi qu'aux milieux naturels.



Les 3 principaux volets de l'étude d'impact

1. L'étude naturaliste (étude faune, flore, habitats)
2. L'étude paysagère et patrimoniale
3. L'étude acoustique

CONTACT

SEM EnR Citoyenne

contact@sem-enr.fr

03 84 47 83 21

www.sem-enr.fr